

Canton d'Arbois

MAIRIE
DE

VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettelesarbois@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 mai 2017

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Absent : Pierre AMIET

Secrétaire de séance : Patrice PICHOT

La séance est ouverte à 18h35

Le compte rendu de la réunion du 24 mars 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Le point sur les travaux 2017
- Contrats divers
- Informations

1. Le point sur les travaux 2017

1.1. Voirie

Le coût total des travaux était estimé à 47 343,50 € HT lors des premiers contacts avec les entreprises (cf délibération du 24 mars 2017). Les négociations autorisées dans le cadre des marchés à procédure adaptée ont permis de revoir à la baisse les devis des entreprises concernées.

Sur proposition de la commission « Appel d'offres », le conseil à l'unanimité retient l'entreprise SJE pour un montant de 38 929,50 € HT soit 46 715,40 € TTC.

1.2. Signalétique routière

En accord avec le chef de l'agence routière départementale de Champagnole, les arrêtés ont été pris pour le « cédez le passage » de la rue de la Chaux, le « stop » de l'impasse La Croix, la limitation de tonnage à 19 tonnes et de vitesse à 50 kmh rue de Grange Fontaine (arrêté conjoint avec le maire d'Arbois).

1.3. Mise en conformité de l'installation électrique de la salle des fêtes .

Les travaux ont été réalisés.

1.4. Eclairage public : coupure nocturne

Le remplacement des lanternes vétustes par des ampoules à basse consommation et la baisse de puissance de 70 à 50 W/ampoule sur une durée de 7 heures par nuit ont permis de réduire les coûts.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas mettre en place de coupure nocturne.

2. Contrats divers

2.1. Société Protectrice des Animaux (SPA)

Il est décidé à l'unanimité de ne pas reconduire la convention « fourrière ».

2.2. Contrat d'entretien de l'horloge et des cloches de l'église

Un précédent contrat avait été dénoncé en 2014.

Dernièrement, à la suite de la désynchronisation des cadrans de l'horloge, l'entreprise Prêtre de Mamirolle est intervenue gratuitement à 2 reprises avec remplacement du récepteur de commande. Le conseil municipal à l'unanimité décide de souscrire à un contrat d'entretien avec cette entreprise pour un montant de 180,00 € HT.

2.3. ONF

Le programme d'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années est en cours d'élaboration. Une première réunion de travail est prévue le 19 mai.

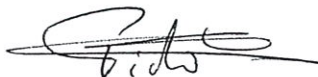
3. Information

L'appartement F1 au-dessus de la mairie a été remis en état par l'employé communal. Les personnes intéressées par sa location doivent faire acte de candidature à la mairie.

La séance est levée à 19h25.

Le Secrétaire de Séance

Patrice PICHOT



Le Maire

Bernard ONCLE

